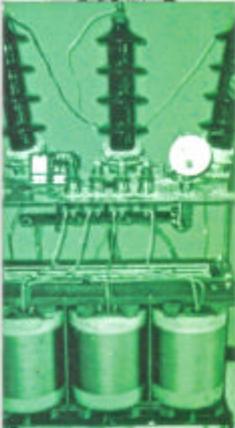




Compagnie Ivoirienne d'Electricité



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2002

SOMMAIRE

■ MESSAGE DU PRÉSIDENT	PAGE 2
■ ORGANISATION DE LA COMPAGNIE	PAGE 3
■ RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	PAGE 4
■ RÉSULTATS FINANCIERS	PAGE 8
■ RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	PAGE 10
■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	PAGE 11
■ RÉSOLUTIONS	PAGE 14
■ ÉTATS FINANCIERS	PAGE 15
■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	PAGE 21



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Deux mille deux, après avoir suscité d'immenses espoirs pour le retour à la concorde civile et à la croissance, a été finalement une année très difficile. Les efforts accomplis par votre entreprise au cours de l'année et qui méritaient une légitime satisfaction ont été finalement contrariés.

A l'instar de tout le pays, la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et son personnel ont vécu et continuent encore à vivre les pires difficultés du conflit armé dans les zones assiégées : absence de facturation quand le service est assuré, rupture du service public, déplacement massif des collaborateurs et de leurs familles, destruction du patrimoine de l'entreprise, séparation des familles, traumatisme psychologique, etc.

Nous partageons la peine et louons le courage des Collaborateurs des Régions assiégées. Assurer, comme nous le faisons actuellement, le service public de l'électricité aide les populations de Côte d'Ivoire à garder la confiance.

La Direction générale est sensible à l'engagement du personnel au service de notre Compagnie. Nous lui adressons nos félicitations pour les efforts inlassables consentis pour assurer la continuité du service public à toute la Côte d'Ivoire, dans des conditions difficiles. En cette période de menace sécuritaire, l'électricité est plus nécessaire et vitale que jamais.

Grâce au comportement exemplaire de nos collaborateurs dans notre mission de fourniture du service public de l'électricité, notre Compagnie contribue à œuvrer pour la sérénité et le bien-être des populations.

Dans les sociétés africaines, c'est lorsque la famille est durement éprouvée que l'élan de solidarité se manifeste le plus. Le deuil est en cela en Afrique un précieux facteur d'union et de renforcement de la cohésion.

Notre Compagnie est l'un des services publics les plus affectés par le conflit armé qui secoue la Côte d'Ivoire. Un pan entier de l'entreprise est durement touché. Notre société, à l'instar de nombreuses autres entreprises, paie un lourd tribut de la guerre.

Dans cet environnement de menaces graves et de périls en tous genres, c'est dans l'éthique de solidarité autour de laquelle est bâtie notre politique sociale, que nous devons rechercher les motifs de réconfort et d'espérance. C'est dans notre volonté de responsabilisation qui fonde notre stratégie managériale que nous devons puiser notre énergie, pour résister et aller de l'avant. Car, aux équipes soudées et exigeantes envers elles-mêmes, rien n'est impossible.

*Le Président du Conseil d'Administration
Marcel ZADI KESSY*

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

ZADI KESSY Marcel	<i>Président</i>
AILLERET François	<i>Administrateur</i>
BOUYGUES Martin	<i>Administrateur</i>
BOUYGUES Olivier	<i>Administrateur</i>
DELAPORTE Pierre	<i>Administrateur</i>
DIARRA Ousmane	<i>Administrateur</i>
JAUJAY Jean	<i>Administrateur</i>
LE BOUC Hervé	<i>Administrateur</i>
PELISSOU Marcel	<i>Administrateur</i>
PETERSCHMITT Louis	<i>Administrateur</i>
TALBOT Jean-François	<i>Administrateur</i>

DIRECTION GÉNÉRALE

MARCHAND Jean Louis	<i>Directeur Général</i>
DALLY Makagnon	<i>Directeur Général Adjoint</i>
ETTY Ekolan Alain	<i>Directeur Général Adjoint</i>
VEI Gaston	<i>Directeur Général Adjoint</i>

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST AND YOUNG	<i>Commissaire aux Comptes titulaire</i>
THIEMELE YAO DJUE	<i>Commissaire aux Comptes titulaire</i>

REPRÉSENTANT DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

BOUEDY Jeanne Chantal	<i>Directeur Général de la SOGEPE</i>
-----------------------	---------------------------------------



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes, et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous vous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable, et qui sont adressés à :

- la Direction Générale des Impôts ;
- la Comptabilité Nationale ;
- la Banque des Données Financières ;
- la Direction de l'Enregistrement.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir en séance tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

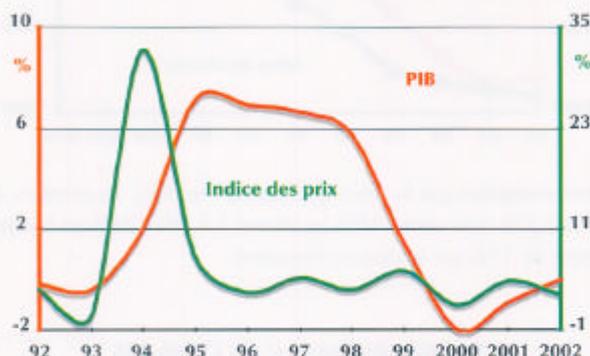
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

■ Environnement Économique

Depuis le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire vit une crise complexe qui a contrarié l'évolution positive des principaux indicateurs de croissance économique.

Evolution du PIB et de l'Indice des prix



A fin octobre 2002, la situation conflictuelle n'a pas occasionné une hausse spectaculaire des prix à la consommation à Abidjan. Cependant, une poursuite à la hausse se dessine si l'on se réfère aux augmentations successives en septembre de 0,1% et en octobre de 0,6%. Les types de consommation qui ont connu au cours de ce mois d'octobre un relèvement significatif du niveau de leurs prix sont les produits alimentaires, boissons et tabacs (10%). Au sein de ce type de consommation, les viandes accusent une hausse de 16,4%. À côté de ces hausses seul le niveau des prix des articles d'habillement et articles annuel, le taux d'inflation se situe à fin octobre 2002 à 3,2%.

Le taux de croissance du PIB en volume pour 2002 est de 0% pour une prévision sans crise de 3%.

Source : UEMOA

■ Environnement Social

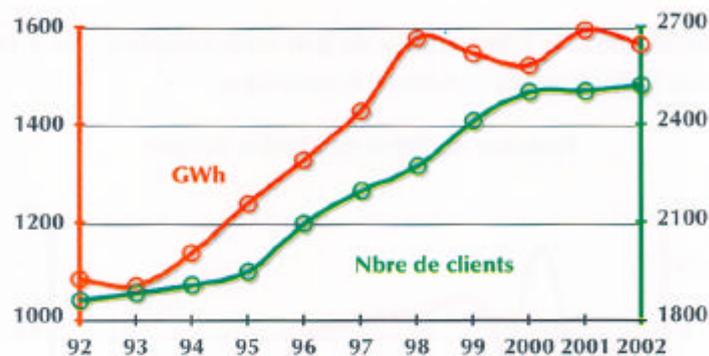
L'environnement social est devenu complexe et difficile. À l'instar de tout le pays, la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et son personnel ont vécu et continuent encore à vivre les pires difficultés du conflit armé dans les zones assiégées : absence de facturation quand le service est assuré, déplacement massif des populations, séparation des familles, traumatisme psychologique, etc...



VENTES NATIONALES

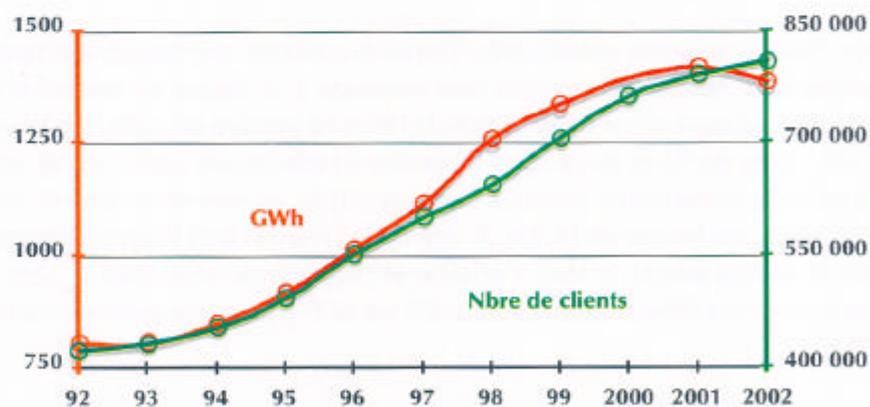
Les ventes nationales à fin décembre 2002 sont de 2 947 GWh en légère baisse de -0,4% par rapport à 2001.

Evolution des Ventes et des Clients HTA



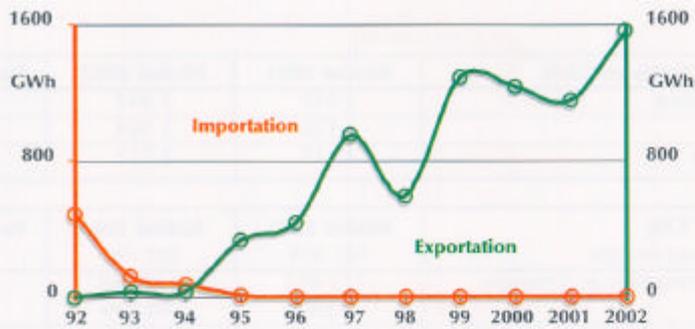
Les ventes HTA restent marquées par la crise que connaît le pays. Le nombre de clients HTA croît légèrement de 2 507 à 2 525. Les ventes HTA se situent à 1 556 GWh en baisse de 2% par rapport à 2001 (avec une baisse de 15% sur le dernier trimestre).

Evolution des Ventes et des Clients BTA



Le nombre de clients à fin d'année est de 809 819 soit une croissance de 2 %. Les ventes BTA sont de 1 391 GWh, en hausse de 1,5 % par rapport à 2001.

VENTES À L'EXPORTATION



Les exportations atteignent le niveau record de 1 564 GWh, en hausse de 35% par rapport à 2001, avec la répartition suivante :

- 1 219 GWh pour VRA (GHANA)
- 233 GWh pour CEB (TOGO - BENIN)
- 110 GWh pour SONABEL (BURKINA FASO)
- 2 GWh pour EDM (MALI)



RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS

Données d'activités en GWh	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Variation en %
Ventes nationales	2 959	2 947	-0,4
Exportations	1 156	1 564	35,3
Ventes totales	4 115	4 511	9,6

Valeur en MF CFA	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Variation en %
Chiffre d'affaires énergie	183 905	203 790	10,8
Achats de combustible et d'énergie	-113 482	-120 765	
Redevance	-9 369	-20 749	
Rémunération de CIE sur vente d'énergie	61 054	62 276	2,0
Autres produits :			
Travaux	7 657	6 997	-8,6
Travaux liés à l'exploitation et divers produits	9 765	8 649	-11,4
Total produits d'exploitation propres à CIE	78 476	77 922	-0,7

Malgré l'environnement perturbé depuis le 19 septembre 2002, le chiffre d'affaires énergie progresse de 10,8% à 203 790 MF CFA. Cette croissance est tirée par les ventes à l'exportation qui augmentent de 35%, les ventes nationales étant stationnaires.

La rémunération de la CIE sur ces ventes d'énergie est de 62 276 MF CFA soit 30,6% du chiffre d'affaires énergie, le reste des produits de ventes d'électricité étant affecté à l'achat des combustibles, d'énergie et à la redevance de l'Autorité Concédante.

Nos produits propres d'exploitation constitués de notre rémunération sur les ventes d'énergie, des travaux et de divers produits s'élèvent à 77 922 MF CFA.

CHARGES ET RÉSULTAT

En MFCFA	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Variation en %
Charges d'exploitation	65 127	63 633	-2,3
Excédent brut d'exploitation	13 349	14 289	7,0
Résultat avant impôts	6 574	6 337	-3,6
Résultat net	3 995	4 426	10,8

Les charges d'exploitation CIE hors les combustibles et la redevance d'exploitation s'établissent à 63 633 MF CFA en baisse de 2,3% dégageant un excédent brut d'exploitation de 14 289 MF CFA en hausse de 7%.

Le résultat net est de 4 426 MF CFA en hausse de 10,8%.

Annotation :

Les éléments des produits et des charges présentés sont issus des données de gestion de l'entreprise. Le rapprochement avec les états comptables pour la détermination de l'excédent brut d'exploitation s'analyse comme suit :

	2001	2002
Excédent brut d'exploitation comptable	2 931	2 230
Transfert de charges	8 682	7 739
Retraitements provisions	1 736	4 320
Total produits d'exploitation	13 349	14 289

Les transferts de charges neutralisent principalement les charges supportées lors de la réalisation des travaux liés à l'Avenant N°1. Le retraitement des provisions pour risques et charges a essentiellement pour but de mettre les utilisations de provisions en face des charges réelles pour lesquelles elles ont été constituées.

FINANCEMENT

	2001	2002
Capacité d'autofinancement	9 818	10 011
Dividende exercice précédent	-4 928	-3 640
Autofinancement	4 890	6 371
Ressources financières	3 009	3 034
Ressources nettes de financement	7 899	9 405
Emplois totaux à financer	-11 436	7 937
Variation de trésorerie	-3 537	1 468

Les ressources nettes de financement s'élèvent à 9 420 MF CFA pour des emplois totaux à financer (investissements et variation du besoin en financement d'exploitation) à hauteur de 7 952 MF CFA entraînant ainsi une variation positive de notre trésorerie de 1 468 MF CFA.

RENTABILITÉ

	2001	2002
EBE / produits d'exploitation CIE	17,41%	22,94%
Résultat net / capitaux propres hors dividendes	23,06%	26,35%
Résultat net / valeur boursière moyenne	11,70%	13,93%

L'analyse des principaux indicateurs de rentabilité montre que les performances de l'entreprise se situent toujours à un niveau satisfaisant.



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS (Exercice clos le 31 décembre 2002)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. (CIE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL
Tiémélé-Yao Djué
Associé-Gérant

Le 20 mars 2003

ERNST & YOUNG
Christian Marmignon
Associé

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Exercice clos le 31 décembre 2002)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE CIPREL

Administrateurs communs : Messieurs : Marcel Zadi Kessy
Marcel Pelissou
Jean-François Talbot.

1.1 Convention de Prestation de Fournitures et Services

Nature et objet : À la suite de la résiliation du contrat d'exploitation pour le compte de CIPREL des centrales de production d'énergie électrique à Vridi 2, les deux sociétés ont convenu de conserver et d'étendre certaines prestations de CIE en matière de fournitures et services.

Modalités et rémunération : Les produits perçus par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002 au titre de cette nouvelle convention s'élèvent à FCFA 338 millions hors taxes.

1.2 Convention d'Assistance Médicale Curative

Nature et objet : Prestations de médecine curative dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL et leurs ayants droit.

Les prestations de médecine curative comprennent les interventions suivantes :

- Consultations de médecine générale.
- Consultations de médecine spécialisée.
- Consultations « infirmier ».
- Soins infirmiers de première nécessité.

Modalités et rémunération : CIE facture l'ensemble des prestations effectuées chaque fin de trimestre. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 3 millions au 31 décembre 2002.



1.3 Convention de Médecine du Travail

Nature et objet : Prestations de médecine de travail dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de CIPREL.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 5 millions au 31 décembre 2002.

2. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA SOCIETE SC21

Administrateur commun : Monsieur Marcel Pelissou

2.1 Convention d'Assistance Médicale Curative

Nature et objet : Prestations d'assistance médicale dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de SC21 et de leurs ayants droit.

Modalités et rémunération : Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1 million au 31 décembre 2002.

2.2 Convention de Médecine du Travail

Nature et objet : Prestations de médecine de travail dispensées par les services de santé de CIE au bénéfice du personnel de SC21.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées trimestriellement par CIE suivant un tarif convenu de commun accord et révisable tous les deux ans. Les produits perçus par CIE au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 2 millions au 31 décembre 2002.

3. CONVENTION DE BAIL CONCLUE AVEC LA SODECI

Administrateurs communs : Messieurs : Martin Bouygues
Olivier Bouygues
Marcel Zadi Kessy
Louis Peterschmitt
Ousmane Diarra
Marcel Pelissou
Jean-François Talbot

Nature et objet : Par convention en date du 1^{er} février 1993 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville.

Modalités et rémunération : La charge enregistrée par la CIE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002 s'élève à FCFA 215 millions hors taxes.

4. CONVENTION D'ASSISTANCE GENERALE CONCLUE AVEC LA SOCIETE SAUR INTERNATIONAL

Administrateurs communs : Messieurs : Martin Bouygues
Olivier Bouygues
Marcel Zadi Kessy
Jean-François Talbot

Nature et objet : Convention par laquelle la société SAUR International s'engage à réaliser l'assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE.

Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération de SAUR International est égale à 0,82 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA réalisé par la CIE au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3 % comparativement à celle payée par CIE au titre de l'exercice précédent.

Les charges enregistrées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002 au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 1.408 millions hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL
Tiémélé-Yao Djué
Associé-Gérant

ERNST & YOUNG
Christian Marmignon
Associé

Le 20 mars 2003



RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comportant le bilan et le compte d'exploitation, tels qu'ils sont présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 4 425 894 688 F CFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 631 444 352 F CFA, décide d'affecter le bénéfice disponible, soit 5 057 339 040 F CFA, de la manière suivante :

- à la réserve légale pour	:	106 902 153 F CFA
- à la distribution d'un dividende global pour	:	4 950 400 000 F CFA
- le solde au report à nouveau, soit	:	36 887 F CFA

Ainsi chacune des 2 800 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 1 768 F CFA. Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2003.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. FRANCOIS AILLERET pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. OUSMANE DIARRA pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de ratifier la cooptation de Monsieur HERVE LE BOUC en qualité d'Administrateur, effectué par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2002, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale, décide de nommer Monsieur DENIS PALFER-SOLLIER en qualité d'Administrateur pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

ETATS FINANCIERS

BILAN SYSTÈME NORMAL - ACTIF

	Brut	Exercice 2002 Amort./Prov.	Net	Exercice 2001 Net
ACTIF IMMOBILISE				
AA Charges immobilisées	19 982 725		19 982 725	37 028 304
AB Frais d'établissement et charges à répartir	19 982 725		19 982 725	37 028 304
AC Primes de remboursement des obligations				
AD Immobilisations incorporelles	9 272 257 241	3 159 684 881	6 112 572 360	582 020 589
AE Frais de recherche et de développement				
AF Brevets, licences, logiciels	9 272 257 241	3 159 684 881	6 112 572 360	582 020 589
AG Fonds commercial				
AH Autres immobilisations incorporelles				
AI Immobilisations corporelles	75 775 622 056	48 345 045 783	27 430 576 273	27 586 692 951
AJ Terrains	874 760 596		874 760 596	874 760 596
AK Bâtiments	2 661 217 282	759 111 413	1 902 105 879	2 031 671 510
AL Installations et agencements	6 379 836 598	4 814 121 474	1 565 715 124	1 739 648 749
AM Matériel	48 297 617 815	29 079 033 294	19 218 584 521	18 381 438 024
AN Matériel de transport	17 562 189 755	13 692 779 602	3 869 410 153	4 559 174 072
AP Av. et Ac. versés sur immobilisations	394 061 944		394 061 944	1 856 540 152
AQ Immobilisations financières	4 040 636 754	0	4 040 636 754	3 637 776 150
AR Titres de participation	100 000 000		100 000 000	100 000 000
AS Autres immobilisations financières	3 940 636 754		3 940 636 754	3 537 776 150
AW (I) dont H.A.O. : Brut				
Net				
AZ TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	89 502 560 720	51 504 730 664	37 997 830 056	33 700 058 146
ACTIF CIRCULANT				
BA Actif circulant H.A.O.	40 166 668		40 166 668	210 966 668
BB Stocks	15 622 217 941	2 463 642 055	13 158 575 886	15 927 108 904
BC Marchandises				
BD Matières premières et autres app.	15 622 217 941	2 463 642 055	13 158 575 886	15 927 108 904
BE En-cours				
BF Produits fabriqués				
BG Créances et emplois assimilés	133 018 403 911	3 345 479 713	129 672 924 198	183 452 637 310
BH Fournisseurs, avances versées	2 109 687 523		2 109 687 523	1 747 687 535
BI Clients	101 267 135 495	2 699 842 930	98 567 292 565	164 872 565 856
BJ Autres créances	29 641 580 893	645 636 783	28 995 944 110	16 832 383 919
BK TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	148 680 788 520	5 809 121 768	142 871 666 752	199 590 712 882
TRESORERIE - ACTIF				
BQ Titres de placement	16 839 013 587		16 839 013 587	9 652 049 102
BR Valeurs à encaisser	292 532 512	0	292 532 512	229 833 677
BS Banques, chèques postaux, caisse	2 405 127 026		2 405 127 026	8 186 735 694
BT TOTAL TRESORERIE - ACTIF (III)	19 536 673 125	0	19 536 673 125	18 068 618 473
BU Ecarts de conversion - Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	0
BZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	257 720 022 365	57 313 852 432	200 406 169 933	251 359 389 501



ETATS FINANCIERS

BILAN SYSTÈME NORMAL - PASSIF

	<i>Exercice 2002</i>	<i>Exercice 2001</i>
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA Capital	14 000 000 000	14 000 000 000
CB Actionnaires capital non appelé		
CC Primes et réserves	3 324 542 199	2 969 402 609
CD Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE Ecart de réévaluation		
CF Réserves indisponibles	2 693 097 847	2 293 583 888
CG Réserves libres		
CH Report à nouveau + ou -	631 444 352	675 818 721
CI Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	4 425 894 688	3 995 139 590
CK Autres capitaux propres		
CL Subventions d'investissement		
CM Provisions réglementées et fonds assimilés		
CP TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	21 750 436 887	20 964 542 199
DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES (1)		
DA Emprunts	1 963 586 832	2 401 166 404
DB Dettes de crédit-bail et contrats assimilés		
DC Dettes financières diverses	15 860 444 372	15 358 917 715
DD Provisions financières pour risques et charges	11 500 891 541	12 572 906 414
DE (1) dont H.A.O.:		
DF TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	29 324 922 745	30 332 990 533
DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	51 075 359 632	51 297 532 732
PASSIF CIRCULANT		
DH Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	6 235 309 505	621 294 432
DI Clients, avances reçues	1 354 314 559	3 315 547 918
DJ Fournisseurs d'exploitation	30 822 999 093	64 542 580 996
DK Dettes fiscales	94 807 420 797	122 035 893 630
DL Dettes sociales	3 898 974 821	4 514 611 982
DM Autres dettes	12 211 791 526	5 031 927 811
DN Risques provisionnés		
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	149 330 810 301	200 061 856 769
TRÉSORERIE - PASSIF		
DQ Banques, crédits d'escompte		
DR Banques, crédits de trésorerie		
DS Banques, découverts	0	0
DT TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF (IV)	0	0
DV Ecart de conversion - Passif (V) (gain probable de change)		
DZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	200 406 169 933	251 359 389 501

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RÉSULTAT - CHARGES

	Exercice 2002	Exercice 2001
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
RA Achats de marchandises	0	0
RB - Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)	(- ou +)	
RC Achats de matières premières et fournitures liées		
RD - Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)	(- ou +)	
RE Autres achats	130 992 913 631	128 872 276 545
RH - Variation de stocks	1 555 034 757	-1 849 213 059
RI Transports	884 115 090	984 189 760
RJ Services extérieurs	20 856 142 942	23 888 349 598
RK Impôts et taxes	24 027 513 267	12 863 942 491
RL Autres charges (Valeur Ajoutées voir TN)	10 767 869 312	1 053 664 818
RP Charges de personnel (1) (1) dont personnel extérieur	26 096 433 891 896 428 322	24 550 673 709 924 512 825
RQ (Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS Dotations aux amortissements et aux provisions	8 798 009 901	11 312 387 776
RW Total des charges d'exploitation (Résultat d'exploitation voir TX)	223 978 032 791	201 676 273 636
ACTIVITE FINANCIERE		
SA Frais financiers	287 223 777	326 273 623
SC Pertes de change	359 292 677	654 580 359
SD Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF Total des charges financières (Résultat financier voir UG)	646 516 454	980 853 985
SH Total des charges des activités ordinaires (Résultat des activités ordinaires voir UI)	224 624 549 245	202 657 127 623
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
SK Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	12 229 112	0
SL Charges H.A.O.		
SM Dotations H.A.O.		
SO Total des charges H.A.O. (Résultat H.A.O. voir UP)	12 229 112	0
SQ Participation des travailleurs		
SR Impôts sur le résultat	1 911 155 206	3 066 501 592
SS Total participation et impôts	1 911 155 206	3 066 501 592
ST TOTAL GENERAL DES CHARGES (Résultat net voir UZ)	226 547 933 563	205 723 629 215



ETATS FINANCIERS

ACTIVITE D'EXPLOITATION

	Exercice 2002	Exercice 2001
TA Ventes de marchandises	3 238 297	1 935 172
TB MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	3 238 297	1 935 172
TC Ventes de produits fabriqués	204 871 271 805	184 826 000 356
TD Travaux, services vendus	6 673 235 313	7 362 630 332
TE Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	
TF Production immobilisée	0	0
TG MARGE BRUTE SUR MATIERES	211 544 507 118	192 188 630 688
TH Produits accessoires	1 037 662 534	540 652 006
TI CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)	212 585 407 949	192 731 217 866
TJ (1) dont à l'exportation	48 152 800 992	36 324 337 005
TK Subvention d'exploitation		
TL Autres produits	4 809 554 338	564 250 131
TN VALEUR AJOUTEE	28 311 373 288	27 482 255 844
TQ EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 214 939 397	2 931 582 135
TS Reprises de provisions	3 197 833 218	5 207 138 248
TT Transferts de charges	8 015 260 140	8 681 537 172
TW TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	228 608 055 645	207 184 143 417
TX RESULTAT D'EXPLOITATION	4 630 022 854	5 507 869 779
Bénéfice (+) ; Perte (-)		

ACTIVITE FINANCIERE

UA Revenus financiers	1 609 550 338	1 270 434 527
UC Gains de change	539 125 489	381 876 291
UD Reprises de provisions		
UE Transferts de charges	189 059 604	602 016 784
UF Total des produits financiers	2 337 735 431	2 254 327 602
UG RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	1 691 218 977	1 273 473 617
UH Total des produits des activités ordinaires	230 945 791 076	209 438 471 019
UI RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	6 321 241 831	6 781 343 396
UJ (1) dont impôt correspondant	2 212 434 641	2 373 470 189

HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)

UK Produits des cessions d'immobilisations	27 748 927	280 000 000
UL Produits H.A.O.	288 248	297 786
UM Reprises H.A.O.		
UN Transferts de charges		
UO Total des produits H.A.O.	28 037 175	280 297 786
UP RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	15 808 063	280 297 786
UT TOTAL GENERAL DES PRODUITS	230 973 828 251	209 718 768 805
UZ RESULTAT NET	4 425 894 688	3 995 139 590
Bénéfice (+) ; Perte (-)		

ETATS FINANCIERS

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes (hors cessions d'actifs immobilisés)

+ Produits encaissables restants (hors cessions d'actifs immobilisés)

		E.B.E.		
(SA) Frais financiers	287 223 777	(TT) Transferts de charges d'exploitation		2 214 939 397
(SC) Pertes de change	359 292 677	(UA) Revenus financiers		8 015 260 140
(SL) Charges H.A.O.		(UC) Gains de change		1 609 550 338
(SQ) Participation		(UE) Transferts de charges financières		539 125 489
(SR) Impôts sur le résultat	1 911 155 206	(UL) Produits H.A.O.		189 059 604
		(UN) Transferts de charges H.A.O.		288 248
				0
Total (I)	2 557 671 660	Total (II)		12 568 223 216
CAFG: Total (II) - Total (I) =	10 010 551 556	(N-1):		9 817 536 746

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 10 010 551 556 - 3 640 000 000 = 6 370 551 556

(N-1): 4 889 536 745

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) - Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N-1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou	0
(BD) Matières premières	0	ou	2 768 533 018
(BE) En-cours		ou	0
(BF) Produits fabriqués		ou	0
(A) Variation globale nette des stocks	0	ou	2 768 533 018

Variation des créances : N - (N-1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	361 999 988	ou	0
(BI) Clients	0	ou	66 305 273 290
(BJ) Autres créances	12 163 560 191	ou	0
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)	0	ou	0
(B) Variation globale nette des créances	0	ou	53 779 713 111

Variation des dettes circulantes : N - (N-1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(DI) Clients, avances reçues	1 961 233 358	ou	0
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	33 719 581 903	ou	0
(DK) Dettes fiscales	27 228 472 833	ou	0
(DL) Dettes sociales	615 637 161	ou	0
(DM) Autres dettes	0	ou	7 179 863 715
(DN) Risques provisionnés	0	ou	0
(DV) Ecart de conversion - Passif	0	ou	0
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	56 345 061 540	ou	0

Variation du B.F.E. = (A) + (B) + (C) **0** **ou** **203 184 589**

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N		N - 1
Excédent brut d'exploitation	2 214 939 397		2 931 582 136
- Variation du B.F.E. (- si emplois; + si ressources) (- ou +)	203 184 589		-1 267 809 130
- Production immobilisée	0		0

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION **2 418 123 986** **1 663 773 005**

(1) En cours d'adoption.

ETATS FINANCIERS

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

	Exercice 2002		Exercice 2001 (E - ; R +)
	Emplois	Ressources	
I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)	0		0
Croissance interne			
FB Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	5 717 376 579		-149 935 205
FC Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	5 293 398 514	27 748 927	-6 451 009 017
Croissance externe			
FD Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	2 089 648 707	2 118 231 222	-319 551 744
FF INVESTISSEMENT TOTAL	10 954 443 651		-6 920 495 966
II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra: Var. B.F.E.)			
FG	0	ou 203 184 589	-1 267 809 130
FH A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	10 751 259 062		-8 188 306 896
III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F.,H.A.O.)			
FI	0	ou 5 784 815 073	-280 768 711
IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1)			
FJ	2 970 286 302		-2 966 877 498
<i>Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII</i>			
FK B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	7 936 730 291	0	-11 435 951 305
V. FINANCEMENT INTERNE			
FL 745 Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	3 640 000 000	10 010 551 556	4 889 536 745
VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN Subventions d'investissement			
FP Prélèvement sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)			
VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ Emprunts (2)			0
FR Autres dettes financières (2)		3 034 233 387	3 008 811 423
<i>(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois</i>			
FS C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		9 404 784 943	7 898 348 168
FT D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)		0 ou 1 468 054 652	-3 537 603 137
VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
Trésorerie nette			
FU à la clôture de l'exercice + ou -	19 536 673 125		
FV à l'ouverture de l'exercice + ou -	18 068 618 473		
FW Variation Trésorerie: (+ si emploi; - si ressources)	1 468 054 652	ou 0	-3 537 603 137
<i>Contrôle: D = VIII avec signe opposé</i>			
<i>Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux; II, III, VIII : différences "bilantielles"</i>			
CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N-1)			
	Emplois		Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.)	FdR(N) - FdR(N-1)	ou	0
Variation du B.F. global (B.F.G.)	BFG(N) - BFG(N-1)	ou	5 987 999 662
Variation de la trésorerie (T) :	T(N) - T(N-1)	ou	
TOTAL	5 987 999 662	=	5 987 999 662

Les immobilisations incorporelles en cours de l'exercice enregistrent l'acquisition d'une licence du logiciel SAPHIR Version Client pour une valeur de 8 524 400 Euros, soit FCFA 5 592 millions. L'acquisition de la licence de ce logiciel dont la mise en service est prévue pour l'exercice 2004 en raison des développements spécifiques à la société, a pour objectif d'améliorer la gestion de la clientèle abonnée à l'électricité.

2.3. Immobilisations Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années:

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	15
Véhicules	4 et 5
Matériel aérien et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur 50% de la durée du bien à neuf. Sont concernés principalement les biens rachetés auprès de l'EECI au début de la Convention de concession CIE-Etat.

Les biens acquis d'occasion sont amortis sur 50% de la durée du bien à neuf. Sont concernés principalement les biens rachetés auprès de l'EECI, au début de la Convention de Concession CIE-Etat.

Les matériels et outillages, matériels et mobiliers de bureaux, matériels informatiques et le matériel de transport situés dans les zones de guerre ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 50% de la valeur nette comptable.

2.4. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- le prêt accordé à l'Autorité Concédante dans le cadre du Projet de densification du réseau. La Compagnie a obtenu un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement pour réaliser ce Projet.

L'Autorité Concédante s'est engagée à mettre les fonds à la disposition de la Compagnie pour assurer le remboursement de cet emprunt (voir point 2.9).

- Les souscriptions aux obligations émises par la BOAD et la CAA
- Les prêts accordés au personnel.

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique au 30 novembre 2002 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 2002.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. INCIDENCE DE LA CONVENTION DE CONCESSION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Par application de la convention de service public et du protocole d'accord avec L'EECI :

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation, bien qu'elle supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;
- le chiffre d'affaires de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique qui n'est pas égal à son revenu propre. Ce dernier est égal aux composantes R1, R2, R3 et R4 pour l'exercice 2002 et n'apparaît pas en tant que tel dans les comptes de la CIE. Il peut être obtenu par différence entre le chiffre d'affaires et la redevance de l'Autorité concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation, au compte "648101" intitulé "Redevance Autorité Concédante". Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut en conséquence :
 - les facturations émises du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation ;
 - l'énergie en compteurs au 31 décembre 2002 minorée de l'énergie en compteurs au 31 décembre 2001;
 - les droits acquis antérieurement au 1^{er} novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite sont dus par l'EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'EECI pour un montant identique ;
 - les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement de l'outil de production sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante dans la limite du budget alloué annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE ;
 - les travaux entrant dans le cadre des inspections majeures des installations de production sont réalisés et enregistrés dans les charges de la CIE. Une compensation partielle est allouée annuellement par l'Autorité Concédante à la CIE.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2002 ont été établis conformément aux règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés conformément aux prescriptions du SYSCOA.

Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges Immobilisés

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans.

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Les logiciels de bureautique sont amortis sur une durée de trois ans et les applications sont amorties sur cinq.



Les stocks hors combustibles rachetées à l'EECI sont valorisés, soit à leur prix de revient, soit au prix du marché estimé lorsque le prix de revient n'a pu être reconstitué. Les autres stocks hors combustibles sont valorisés au prix d'acquisition ou à la valeur d'utilité estimée par les exploitants.

Les transformateurs achetés par la Compagnie et non installés sur le réseau sont comptés et compris dans les valeurs d'exploitation comme suit :

- les transformateurs achetés depuis l'exercice 1998 sont valorisés au coût d'achat ;
- les transformateurs achetés avant l'exercice 1998 sont valorisés au tiers du coût d'achat des transformateurs achetés au cours de l'exercice 1998.
- les transformateurs achetés avant l'exercice 1998 sont dépréciés en totalité.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques. Cette provision est calculée en fonction de la durée résiduelle d'utilisation des installations de production auxquelles ces stocks sont rattachés.

Les stocks de sécurité des turbines à vapeur déclassées sont dépréciées à 100%.

Les stocks spécifiques des turbines à vapeur de la Centrale de Vridi 1 déclassés à la fin de l'exercice 1999 et antérieurement dépréciés en totalité ont été passés en pertes au 31 décembre 2002.

Les stocks détenus par la société dans les zones de guerre et sur lesquels pèsent des risques de pertes ont été dépréciés (en totalité pour les pièces de rechanges véhicules et à 50% pour le stock de télécommunications).

2.6. Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension (GESABEL BT) et haute tension (GESABEL HT).

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaletur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes de résiliation débiteurs et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de kWh compris dans les créances douteuses par la rémunération moyenne de la CIE par kWh. La part de la CIE dans les créances douteuses fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas fait l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

2.7. Energie en Compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente, après déduction des taxes communales, de redevance d'électrification rurale et de redevance RTI. Elle est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réelles antérieures, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

L'énergie non facturée du fait de la situation de guerre a été valorisée et la rémunération du Concessionnaire comprise dans cette énergie a été dépréciée en totalité.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent essentiellement :

- les créances sur l'EECI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite ;
- les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses GESABEL.



Les autres créances font l'objet d'une provision pour dépréciation qui comprend les éléments suivants :

- manquants de caisses non dénoués
- Risques d'irrecouvrabilité des débiteurs divers.

2.9. Emprunts

Ce poste enregistre la part non remboursée de l'emprunt en Franc Français obtenu de l'Agence Française de Développement dans le cadre du projet de densification du réseau. L'échéance de cet emprunt est : avril 2007.

2.10. Dettes Financières Diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.11. Passif Circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles GESABEL BT et HT sont enregistrés dans le postes « Clients, avances reçues ».

Les charges à payer comprises dans le poste « Fournisseurs d'exploitation » ont été déterminées comme suit :

- Rapprochement des réceptions du logiciel d'achats PMS de frais généraux avec CRISTAL, le logiciel de comptabilité ;
- Extraction des commandes de frais généraux non réceptionnées dans PMS et identification par les exploitants des commandes réceptionnées et non facturées.

2.12. Engagements de Retraite

Les droits acquis par le personnel local hors cadres supérieurs à la clôture de l'exercice sont inscrits dans les engagements financiers.

Les droits acquis par les cadres supérieurs locaux et expatriés font l'objet d'une provision pour charges à payer à la clôture de l'exercice.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

2.13. Situation Fiscale Latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du SYSCOA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.14. Compte de Résultats

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés ;
- les travaux de renouvellement A ;
- les travaux hors convention périodique.

Abidjan, Côte d'Ivoire



Société Anonyme au Capital de 14 000 000 000 de FCFA
Siège Social : 01 BP 6923 Abidjan 01
R.C. Abidjan 149 296 • Compte Contribuable 900-49-96 S
Tél. : 21 23 33 00 • Télex : 42 444 CIE - SG

